

DÉLIBÉRATIONS

N° 2021/050/7.7

Feuillet n° 052

Département de la DORDOGNE – Arrondissement de SARLAT

**Communauté de Communes
du Terrassonnais en Périgord
Noir Thenon Hautefort**

**Pôle des Services Publics
58 Ave Jean Jaurès
24120 TERRASSON-
LAVILLEDIEU**

L'an deux mil vingt et un, le 4 mars, à vingt heures et trente minutes, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Terrassonnais en Périgord Noir Thenon Hautefort, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, Salle des Fêtes de Le Lardin Saint Lazare, sous la présidence de M. Dominique BOUSQUET, Président.

Date de convocation : 26 février 2021

Nombre de Conseillers Communautaires	
En exercice	58
Présents	45
Votants :	47
Pour :	47
Contre :	0
Abstention :	0

PRÉSENTS :

Titulaires : Didier CLERJOUX, Dominique DURUY, Josiane LEVISKI, Sylviane GRANDCHAMP, Bertrand CAGNIART, Lionel ARMAGHANIAN, Bernadette MERLIN, Jean-Marie CHANQUIOI, Patrick GAGNEPAIN, Stéphane ROUDIER, Annie DELAGE, Gaston GRAND, Jean-Louis PUJOLS, Elodie REBEYROL, Nicolas DJERBI, Roland MOULINIER, Sébastien LUNEAU, Daniel BOUTOT, Daniel BARIL, Jean-Pierre VERDIER, Denis ADAMSKI, Francine BOURRA, Nadine PIERSON, Claude SAUTIER, Alexandra DUMAS, Jean-Jacques DUMONTET, Michel MEYNARD, Marie-Claire BOULINGUEZ, Edmond Claude DELPY, Bernard DURAND ; Patrick DELAUGEAS, Dominique BOUSQUET, Jean BOUSQUET, Coralie DAUBISSE, Frédéric GAUTHIER, Claudine LIARSOU, Sabine MALARD, Maud MANIERE, Jean-Yves VERGNE, Caroline VIEIRA, Jean-Luc BLANCHARD, Nicole RAVIDAT, Dominique DURAND.

Suppléant : Patrick LEFEBVRE représente Gérard MERCIER, Maurice DUBREUIL représente Jacques MIGNOT.

Excusés : Gérard MERCIER, Patricia FLAGEAT, Jean-Michel LAGORSE, Olivier ROUZIER, Francis AUMETTRE, Marc CHAPON, Mattia TRENTMONT donne pouvoir à Didier CLERJOUX, Jean-Michel LAGORCE, Régine ANGLARD, Bernard BEAUDRY donne pouvoir à Claudine LIARSOU, Isabelle DUPUY, Fabien JAUBERT, Roger LAROUQUIE donne pouvoir à Bernard BEAUDRY, Laurent PELLERIN.

SECRÉTAIRE : Mme Josiane LEVISKI

OBJET : Retrait de la délibération du 15 décembre 2020 relative à une avance de trésorerie au CIAST

Par courrier en date du 13 janvier 2021, Monsieur le Préfet fait les observations suivantes sur la délibération n°2020/139 du 15 décembre 2020 relative à l'avance de trésorerie au CIAST :

AR PREFECTURE

024-200041150-20210304-DE2021050-DE
Reçu le 31/03/2021

« Cette avance consentie par la communauté de communes ne répond pas à l'obligation de dépôt des fonds disponibles au Trésor.

En effet, le principe de l'unité de trésorerie défini à l'article 26-3° de la loi organique n°2001-692 du 1^{er} août 2001 relative aux lois de finances, prévoit que "sauf disposition expresse d'une loi de finances, les collectivités territoriales ou leurs établissements publics sont tenus de déposer toutes leurs disponibilités auprès de l'Etat".

En l'espèce vous précisez que les versements et les encaissements se feront par opérations non budgétaires, ce qui est irrégulier, puisque non conforme à l'obligation de dépôt au Trésor. Compte tenu de ce qui précède, la délibération n°2020/139/7.7 du 15 décembre 2020 est entachée d'illégalité. »

Monsieur le Préfet demande que la délibération soit retirée par le conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **PREND ACTE** du courrier de M. le Préfet en date du 13 janvier 2021 ;
- **RETIRE** la délibération n°2020/139/7.7 du 15 décembre 2020 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président, ou son représentant, à signer toutes les pièces à venir concernant ce dossier.

Fait et délibéré au siège les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme, fait à Terrasson-Lavilledieu,
le 05/03/2021

Le Président,
Dominique BOUSQUET.



AR PREFECTURE

024-200041150-20210304-DE2021050-DE
Regu le 31/03/2021